

Délibération n° 2023-35

Engagements de l'UA envers ses territoires

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 31 mai 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver l'ensemble du texte relatif aux engagements stratégiques de l'université des Antilles vis-à-vis de ses territoires d'implantation.

Résultat du vote :

| | |
|---|----------------|
| Membres en exercice : 30 | Pour : 20 |
| Membres présents et représentés : 24 | Contre : 0 |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 | Abstention : 4 |

L'ensemble du texte relatif aux engagements de l'UA envers ses territoires d'implantation, conformément à l'annexe est approuvé à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 1^{er} juin 2023

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Séance plénière
du 31 mai 2023

Conseil d'administration
Réfèrent : Président de l'université

Note de séance

Point 3-a) – Engagement de l'université des Antilles envers ses territoires

Bases légales et réglementaires

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le conseil d'administration du 5 juillet 2022

Contexte

ENGAGEMENTS STRATEGIQUES DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES VIS-A-VIS DE SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

L'université des Antilles (UA) se positionne au service de ses territoires d'implantation. S'ouvrant sur le monde, elle affirme sa signature et présente sa personnalité propre en s'engageant, à travers ses formations et sa recherche, aux côtés des collectivités majeures, des entreprises et de l'État. Au travers d'un projet de développement durable de ses campus, l'université des Antilles s'érige en outil performant de progrès en Martinique et en Guadeloupe.

I- Introduction.

En décembre 2022, la célébration des 40 ans de l'université aux Antilles a été l'occasion d'interroger l'apport de l'UA à ses territoires. Ces discussions nourries, fructueuses, enrichies par celles qui ont suivi, notamment avec les présidents de la collectivité territoriale de Martinique et du conseil régional de Guadeloupe, ont permis d'observer que les attentes des territoires sont considérables et surtout doivent être considérées.

L'adéquation des formations de l'UA aux besoins stratégiques actualisés des territoires, l'expertise des chercheurs de l'université sur les nombreux sujets liés à la santé, à la biodiversité, à l'économie bleue, à l'histoire des Antilles, sont autant de domaines dans lesquels université et territoires souhaitent agir conjointement et harmonieusement-

Le présent document, soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'université des Antilles, entend définir les engagements stratégiques prioritaires de l'établissement vis-à-vis de ses territoires d'implantation que sont la Guadeloupe et la Martinique.

II- Engagements de l'université des Antilles

A travers un dialogue constant avec les collectivités majeures, les acteurs économiques, la société civile et l'État, l'université des Antilles adapte avec agilité ses capacités d'action en matière de formation et de recherche afin de mieux répondre aux enjeux prégnants auxquels doivent faire face la Martinique et la Guadeloupe.

L'université des Antilles s'engage à intensifier significativement ses efforts dans les cinq domaines suivants :

1- La santé.

L'UFR Santé « Hyacinthe Bastaraud » a un rôle stratégique à jouer dans la politique régionale de santé aux Antilles françaises, en Guyane et dans la Caraïbe. Le caractère essentiel de cette faculté n'est plus à démontrer mais il doit être inscrit dans une dynamique servant l'intérêt des populations, au sein de territoires où les déserts médicaux sont nombreux, et où les attentes vis-à-vis des centres hospitaliers universitaires sont importantes.

Grâce au soutien des collectivités majeures de Martinique et de Guadeloupe, le Pôle universitaire de Santé de Fort-de-France et le Campus Santé des Abymes augmenteront sensiblement la qualité des formations médicales dispensées à l'université. L'université des Antilles s'engage à œuvrer au renforcement des équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'UFR Santé sur ses territoires d'implantation par le biais de campagnes de recrutements spécifiques et dûment réfléchies.

Si la mise en place d'une offre de formation médicale la plus complète possible et diversifiée est essentielle, le développement de la recherche médicale adaptée à l'environnement antillais l'est également. C'est ainsi qu'une nouvelle unité de recherche intitulée « Épidémiologie Clinique et Vieillesse (EpiCliV) » a été labellisée à l'université des Antilles en décembre 2022 et sera soutenue. Au regard du vieillissement significatif de la population des Antilles françaises, l'université des Antilles met à la disposition de ses territoires un outil performant alors même que la prise en charge des personnes âgées devient un sujet de plus en plus préoccupant.

Un soutien particulier pourra être accordé par l'UA aux activités de recherche liées à la santé, jugées stratégiques, dès lors qu'elles seront réalisées au sein des unités de recherche labellisées de l'établissement et qu'elles concerneront une thématique prégnante pour nos territoires d'implantation.

Ce soutien pourra prendre la forme d'une aide financière directe, d'attribution de contrats doctoraux ou d'affectation d'emplois d'enseignants-chercheurs.

2- La valorisation et la protection de la biodiversité terrestre en milieu insulaire tropical.

Dans les territoires insulaires d'Amérique, hotspot de la biodiversité mondiale, les activités humaines ont progressivement conduit à une érosion de la biodiversité témoignant d'un affaiblissement des ressources offertes aux populations par les écosystèmes terrestres et aquatiques. Le dérèglement climatique observé à l'échelle de la planète (augmentation des températures, élévation du niveau de

la mer, intensification des événements météorologiques extrêmes, etc.) rend essentiel le développement de pratiques à la fois durables et économiquement viables.

A titre d'exemple l'exploration des risques climatiques et la souveraineté alimentaire, questions stratégiques pour les territoires insulaires, a offert des débats éclairés dans le cadre de la célébration des 40 ans de l'université aux Antilles en Martinique et en Guadeloupe. Une telle souveraineté alimentaire dépend notamment des pratiques agricoles, de plus en plus questionnées dans le contexte actuel. Trouver de nouvelles solutions pour une agriculture durable permettant de maintenir la productivité des végétaux dans des environnements défavorables s'avère ainsi prioritaire.

Plus généralement, l'étude des écosystèmes terrestres tropicaux naturels et anthropisés apparaît comme une nécessité immédiate. Aussi l'université des Antilles souhaite-t-elle renforcer ses capacités de formation et de recherche dans ce domaine. Dans le cadre des campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs de l'établissement dans le champ disciplinaire concerné¹, les fiches de postes établies au sein des unités de recherche de l'UA doivent tenir compte de cette nécessité de renforcement de nos équipes pédagogiques et scientifiques en matière d'écologie terrestre.

Un soutien particulier pourra être accordé par l'UA aux activités de recherche liées aux écosystèmes terrestres tropicaux et jugées stratégiques dès lors qu'elles concerneront une thématique prégnante pour nos territoires d'implantation. Ce soutien pourra prendre la forme de l'émergence d'une nouvelle unité de recherche de l'UA dédiée aux écosystèmes terrestres tropicaux, d'une aide financière directe, d'attribution de contrats doctoraux ou d'affectation d'emplois d'enseignants-chercheurs

3- L'économie bleue.

L'économie bleue ou économie de la mer revêt une importance particulière évidente dans des territoires insulaires comme la Guadeloupe et la Martinique. Formidables vecteurs de développement économique, les activités maritimes (pêche, aquaculture, transport maritime, activités portuaires, énergie marine, etc.) nécessitent une expertise de plus en plus élevée.

L'université des Antilles s'engage résolument dans la formation des acteurs de l'économie bleue et dans les recherches qui lui sont dédiées. L'ouverture en septembre 2023 d'une licence professionnelle « les métiers de la mer » à l'université des Antilles, fruit d'un partenariat avec le conseil régional de Guadeloupe et en lien avec les professionnels du secteur en est une première illustration.

De manière plus globale, l'érection d'un « pôle mer Antilles » en partenariat avec les collectivités majeures de nos territoires offrirait une réponse adaptée à de nombreuses problématiques partagées liées à la mer telles que les énergies bleues, les ressources halieutiques ou encore la protection des écosystèmes marins.

L'université des Antilles s'engage auprès des collectivités de Martinique et de Guadeloupe à participer à leurs côtés à l'érection d'un « pôle mer Antilles. » La contribution de l'université des Antilles pourra notamment consister en la mise en place de formations (licence, master), l'affectation de bourses de thèse sur des sujets d'intérêt partagé ou encore la mobilisation d'équipes d'enseignants-chercheurs sur des programmes de recherche dédiés.

¹ Sections du conseil national des universités n° 64, 65, 66, 67 et 68

4- La dimension stratégique de la connaissance de l'histoire des Antilles.

Aujourd'hui, aux Antilles comme en France hexagonale, l'affrontement de visions idéologiques et de mémoires concurrentes parasitent dans le débat public la compréhension de ce qu'a été l'histoire de la Caraïbe, de la traite esclavagiste et de la domination coloniale. Pourtant depuis une vingtaine d'années les historiennes et les historiens ont profondément renouvelé notre connaissance des sociétés antillaises du 17^e siècle au 20^e siècle. De plus en plus de jeunes chercheuses et chercheurs se consacrent à ce domaine de recherches, à la croisée de l'histoire régionale et de l'histoire globale, des Antilles et du Monde, sans que les universités françaises créent les bourses et les postes de MCF qui permettraient de transmettre ces savoirs aux jeunes générations et aux futurs enseignants. L'UA, plus que tout autre établissement d'enseignement supérieur, se doit de favoriser cet indispensable développement de la recherche en histoire en donnant à cette discipline les moyens d'accroître son activité fondamentale.

L'université des Antilles, à travers la recherche scientifique, les formations universitaires et les recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants positionne désormais l'histoire² des Antilles françaises comme étant l'une de ses priorités stratégiques.

Un soutien particulier pourra être accordé par l'UA aux activités de recherche en histoire jugées stratégiques dès lors qu'elles seront réalisées au sein des unités de recherche labellisées de l'établissement et qu'elles concerneront l'histoire des Antilles françaises. Ce soutien pourra prendre la forme d'une aide financière directe, d'attribution de contrats doctoraux ou d'affectation d'emplois d'enseignants-chercheurs.

Les recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants, dans cette discipline, devront garantir le renforcement des équipes actuelles autour des thématiques liées à l'histoire des Antilles françaises.

Enfin, l'université des Antilles intensifiera ses collaborations auprès de l'ensemble des acteurs de la discipline présents sur ses territoires d'implantation et notamment auprès des sociétés savantes.

5- Rayonner, en créoles, dans les Amériques et singulièrement dans la Caraïbe.

L'université des Antilles contribue au rayonnement des Antilles françaises dans les Amériques. L'internationalisation des formations, l'accroissement de la mobilité étudiante, l'apport de la recherche universitaire sur des sujets contribuant au déploiement de la culture et des langues créoles sont autant de vecteurs du rayonnement antillais dans le monde.

Une politique des langues régionales (créole, anglais, espagnol,) ambitieuse en faveur des étudiants et des personnels ainsi qu'une restructuration et un développement du bureau des relations internationales nous permettront de disposer des outils nécessaires à l'internationalisation de nos formations et à l'augmentation des mobilités dans notre espace géographique. En particulier, la création d'une Maison des langues créera les conditions d'un meilleur apprentissage des langues dans l'établissement. La formation de notre jeunesse étudiante, le déploiement de son potentiel humain, culturel, scientifique, passe par des mobilités entrantes, sortantes, des mobilités d'étude, de stage et de recherche. La création d'un programme « Erasmus Caraïbe » dédiée à la mobilité dans la Grande Caraïbe est une ambition forte de l'université des Antilles, partagée par la collectivité territoriale de la Martinique et par le conseil régional de Guadeloupe.

² Section 22 du conseil national des universités

L'université des Antilles s'engage à soutenir les formations universitaires et les programmes de recherche qui contribuent au rayonnement de la culture antillaise dans le monde.

La vivacité des coopérations internationales relatives à l'étude de la culture et de la langue créoles démontre à la fois l'engouement suscité par les humanités créoles dans le monde mais révèle également le potentiel qu'elles recèlent en termes de développement économique. C'est par exemple ainsi qu'une meilleure connaissance de la pharmacopée antillaise a réconcilié nos populations avec les *rimèd razié* et a débouché sur un ambitieux projet industriel.

Une université ouverte sur le monde est également une université qui se préoccupe de l'attractivité de ses territoires, notamment en matière touristique. Le questionnement d'une industrie touristique rénovée, plus durable, où écotourisme et tourisme culturel prennent toute leur place est une problématique à laquelle l'université des Antilles ne peut se soustraire. A la frontière de l'économie, de l'histoire et de la biodiversité les problématiques liées à l'attractivité de nos territoires et en particulier au tourisme constituent un champ de formation et de recherche qu'il convient d'explorer et d'approfondir.

III- Conclusion.

L'université des Antilles s'engage, à travers ses formations, sa recherche et sa politique de recrutement à agir dans les cinq domaines cités au paragraphe II de ce document.

Certaines disciplines, comme le numérique ou les sciences juridiques, ont un rôle majeur à jouer dans le succès de cette démarche. Elles constituent en effet un atout indispensable à une meilleure appréhension de situations souvent complexes et participent ainsi à l'aboutissement d'une recherche de haut niveau.

Concernant les sciences juridiques une réflexion doit être menée à l'échelle de l'établissement quant aux profils nécessaires qui doivent émerger (droit de l'environnement, droit de la mer, droit maritime, etc.) lors des futures campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs afin d'accompagner au mieux le développement des thématiques prioritaires énoncées dans ce document.

L'université des Antilles se positionne aujourd'hui comme le fleuron de l'enseignement supérieur et de la recherche français dans la Caraïbe. A ce titre, elle contribue significativement au développement de ses territoires d'implantation et est déterminée à apporter des réponses efficaces et innovantes à leurs problématiques économiques, environnementales, culturelles, sociétales et de santé.

Proposition

Sous la réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'ensemble du texte présenté.

